



# CREATION-REPRISE D'ENTREPRISE

## OBJECTIFS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Le programme régional de formation vise à soutenir le développement économique du territoire en augmentant le nombre d'immatriculations d'entreprises et en renforçant leur pérennité à trois ans. La formation-action proposée accompagne les porteurs de projet dans la structuration, la validation et la sécurisation de leur projet, en leur apportant une méthodologie de conduite de projet et une maîtrise des étapes clés de la création ou de la reprise d'entreprise, notamment dans leurs relations avec les partenaires financiers.

## PUBLIC VISE

- Les formations du programme régional collectif sont accessibles à toute personne de plus de 16 ans, quel que soit son statut et son niveau de formation, porteuse d'un projet de création ou de reprise d'entreprise en Bourgogne-Franche-Comté, **à l'exception des personnes en situation de congé maladie, congé maternité, congé parental, accident du travail**.

## CONDITIONS D'ADMISSION / PREREQUIS / LIMITE D'INSCRIPTION

- Dossier de candidature à compléter préalablement à la sélection des candidats.
- Entretien de sélection : **16 avril 2026 - Rdv individuel** de présentation orale du projet à un jury d'experts qui prendra en considération la faisabilité économique du projet, l'adéquation homme/projet et le lieu d'implantation du projet sur le territoire Bourgogne Franche-Comté.
- Fiche de prescription complétée par la Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi ou un professionnel SPRO, pour les candidats demandeurs d'emploi.
- Limite d'inscription : 24h avant l'information collective : : **02 avril 2026 à 14h à Auxerre**

## MÉTHODES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et de mises en application au projet de chaque porteur.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

Suivi individuel de l'état d'avancement du projet, bilan intermédiaire de l'équipe pédagogique et présentation du dossier finalisé à un jury final d'experts en fin d'action.

## VALIDATION

Pas de validation RNCP ni d'équivalence spécifique mais des recommandations seront formulées par le jury final d'experts.

## DEBOUCHES & POURSUITE D'ÉTUDES

Cette formation vise la concrétisation de la création ou de la reprise d'une entreprise dans la continuité de l'action. Dans certains cas, une formation spécifique complémentaire pourra être nécessaire pour assurer le lancement de l'entreprise.

## DATE

**Du 20 Avril au 5 Juin 2026 – Auxerre**

## DURÉE

**180 HEURES**

## COÛT

**Pris en charge par la Région Bourgogne Franche-Comté**

## CONTACT

Séverine BONNEAU, Assistante Formation **06.70.17.57.88** - [s.bonneau@yonne.cci.fr](mailto:s.bonneau@yonne.cci.fr)

## CONTENU DE LA FORMATION

180h (1/2 journée hebdomadaire sera consacrée aux démarches externes nécessaires à l'avancement du projet)

<b>Comprendre et structurer les fondamentaux de l'entreprise</b>  (84 heures)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les statuts juridiques</li><li>- La fiscalité</li><li>- La comptabilité</li><li>- La gestion financière</li><li>- L'outil informatique</li><li>- Le numérique de la gestion d'entreprise</li><li>- Egalité professionnelle et développement durable</li></ul>
<b>Construire, Développer et piloter son projet</b>  (56 heures)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Gestion de projet</li><li>- Vente et Marketing</li><li>- Communication</li><li>- Le réseau des futurs dirigeants</li><li>- Soft skills du dirigeant</li><li>- Présentation de projet</li></ul>
<b>Transverse</b>  (40 heures)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dynamique et cohésion de groupe</li><li>- Temps d'individualisation</li><li>- Accompagnement</li><li>- Jury</li></ul>

\*présentation modules complémentaires 4.0 - BGE